

Desserte en gaz naturel de la zone industrielo- portuaire de Saguenay

Audiences publiques du
BAPE

9 juillet 2019

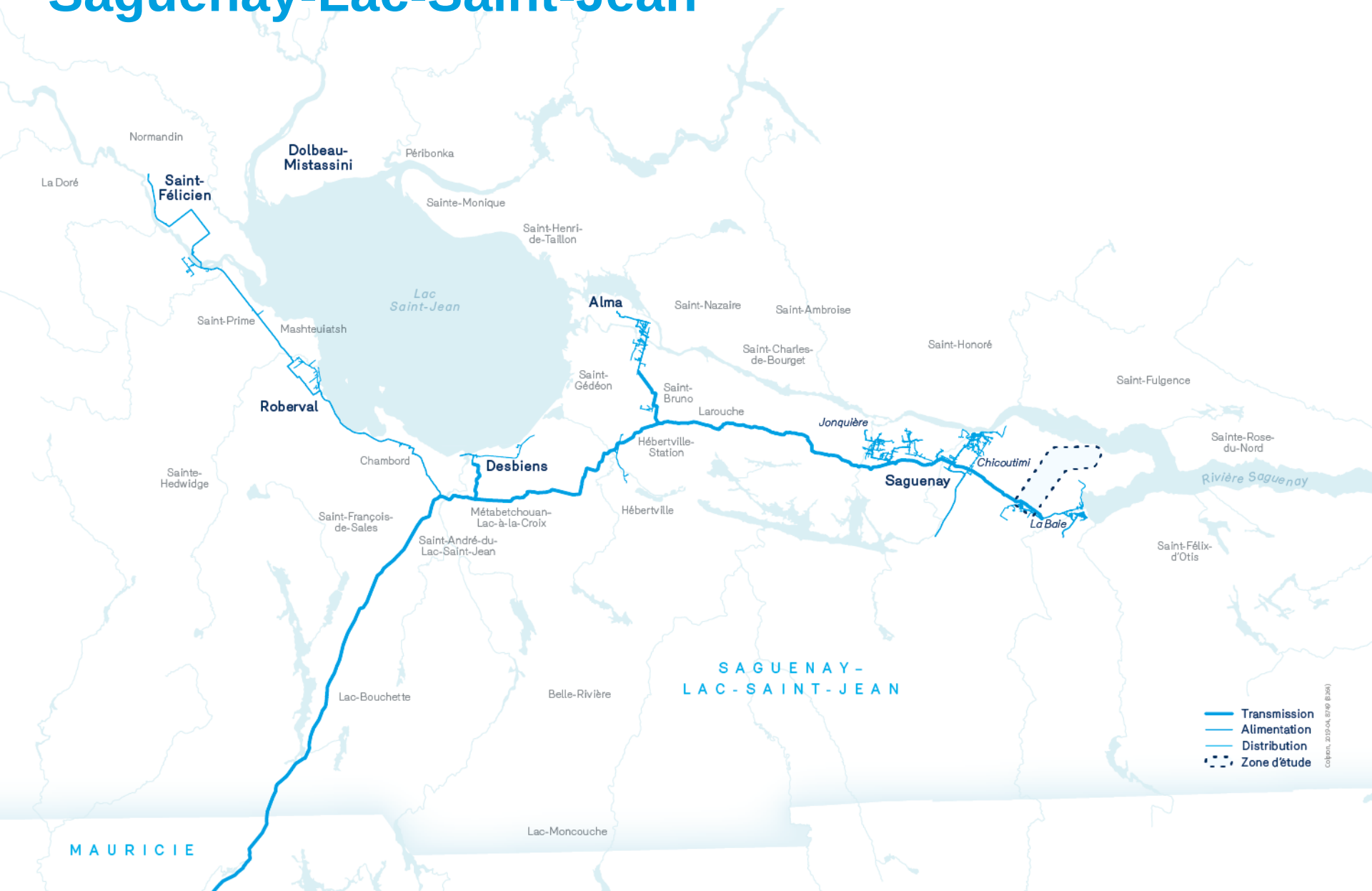
Qui nous sommes ?



- Principal distributeur de gaz naturel au Québec
- Réglementé par la Régie de l'énergie
- 325 municipalités, 11 000 km, 205 000 clients



Réseau gazier: Saguenay-Lac-Saint-Jean



Projet de desserte en gaz naturel de la ZIP de Saguenay



Justification

- Port Saguenay a été désigné comme une **zone industrialo-portuaire (ZIP)** par le gouvernement du Québec dans le cadre de la **Stratégie maritime du Québec**
- Cette zone n'est actuellement pas desservie par le réseau de gaz naturel
- Un **prolongement du réseau de gaz naturel** visant à desservir un **premier client, soit Métaux BlackRock**, et à terme **d'autres industries** qui pourraient venir s'établir dans la ZIP est donc étudié



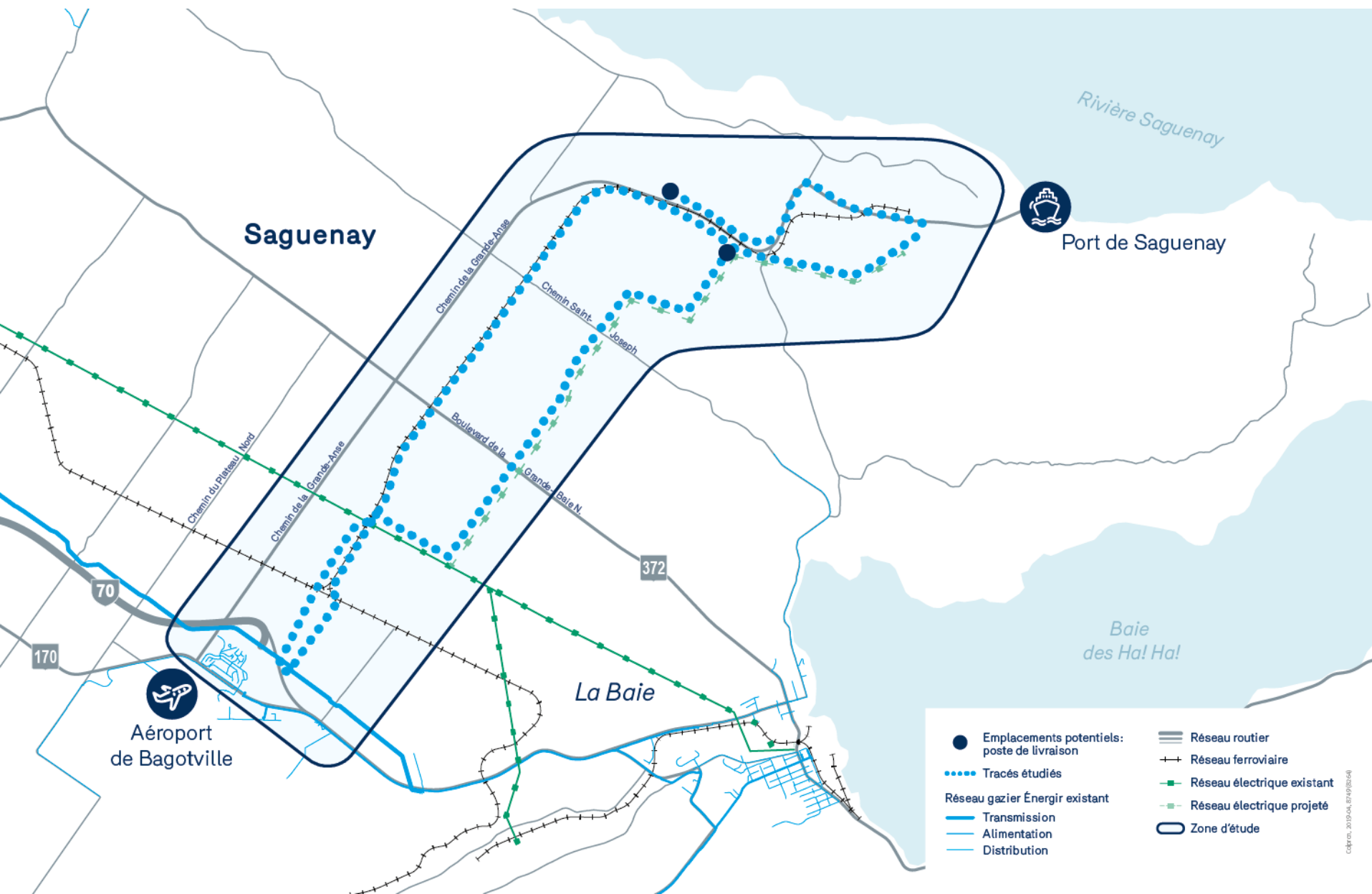
- Métaux BlackRock a fait une demande en avril 2015 à Énergir pour avoir accès au gaz naturel d'ici 2020
 - Décret gouvernemental obtenu le 3 avril 2019
- En tant que service public détenant le **droit exclusif de distribution** de gaz naturel pour la majorité du territoire québécois, dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Énergir a l'**obligation de desservir** les clients qui en font la demande sous deux conditions:
 - Rentabilité du projet
 - Approbation par la Régie de l'énergie (obtenue en février 2019)

Projet

Construire une conduite souterraine de gaz naturel de **13,8 km** afin de raccorder la ZIP au réseau gazier existant à proximité de Bagotville



Zone à l'étude et tracés étudiés



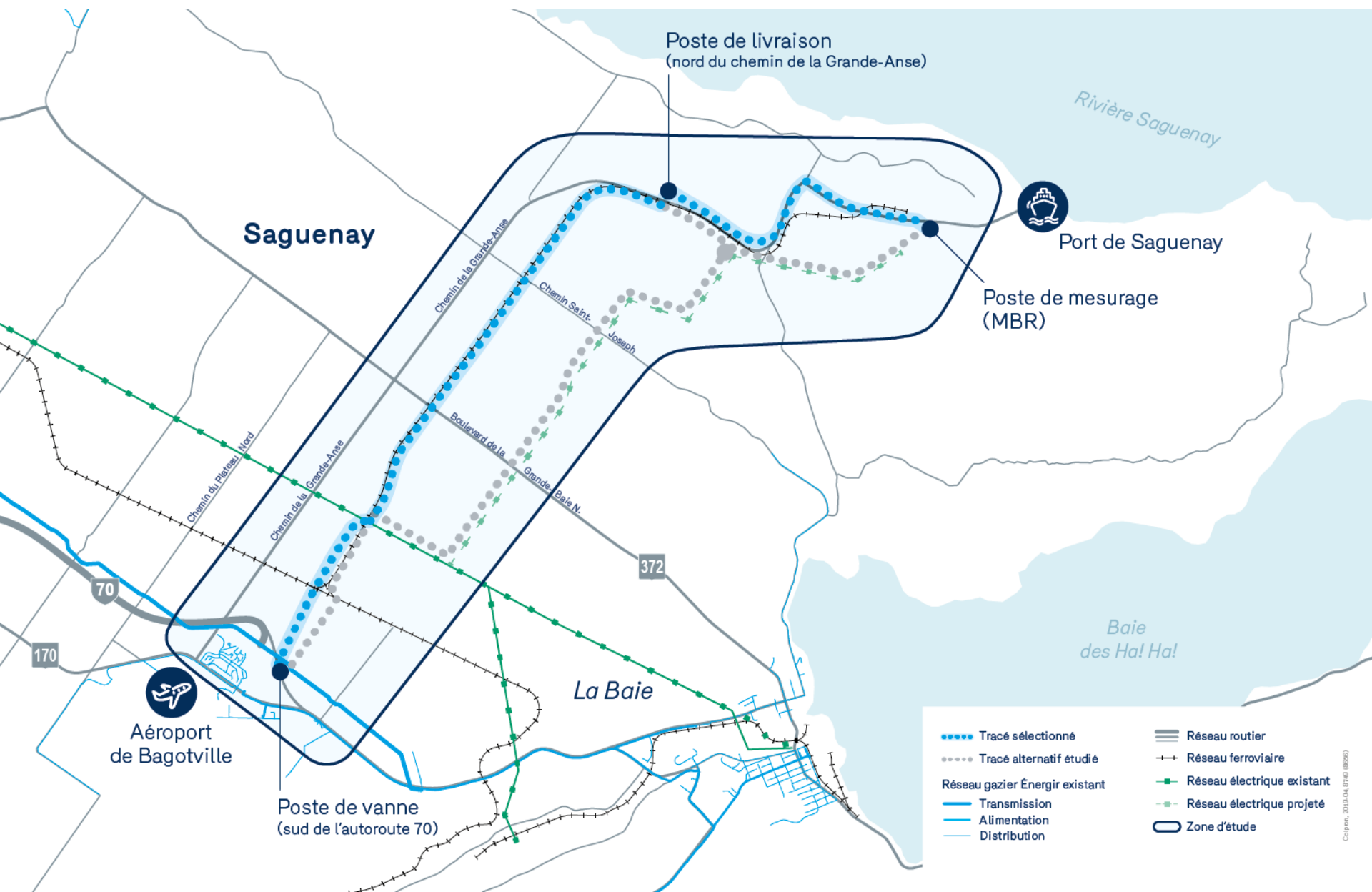
Processus de sélection du tracé optimal

Objectif : Obtenir un tracé à la fois optimal sur les plans environnemental, humain et technique.

Choix en fonction des :

- critères de localisation
- enjeux identifiés
- impacts potentiels anticipés sur différentes composantes telles que :
 - les milieux humides;
 - le milieu hydrique;
 - l'agroforesterie;
 - les composantes floristiques et fauniques;
 - l'ingénierie;

Tracé sélectionné



- **Tracé de moindre impact**
- Majoritairement **adjacent à une infrastructure existante** comme la voie de desserte ferroviaire de l'Administration portuaire de Saguenay (APS)
- Utilisation **d'emprises existantes** (routes, emprises désaffectée d'un corridor de lignes électriques)
- Utilisation de **terrains appartenant à APS** ou pour lesquels APS détient des **options d'achat**

Infrastructures requises

Conduite de 16 pouces de 9,2 km

- Diamètre : 16 pouces
- Matériau : acier
- Pression : 7 070 kPa
- Emprise permanente : 20 m de largeur

Conduite de 12 pouces de 4,6 km

- Diamètre extérieur : 12 pouces
- Matériau : acier
- Pression : 2 400 kPa
- Emprise : à l'intérieure des voies de circulation (chemin Grande-Anse et du Quai Marcel-Dionne)



Infrastructures requises

Poste de livraison

- Localisé en bordure nord du chemin de la Grande-Anse, à environ 1,5 km à l'ouest de l'intersection avec la route de l'Anse-à-Benjamin
- Servira à abaisser la pression entre la conduite de transmission et la conduite d'alimentation



Postes de vannes

- Situés aux extrémités de la conduite de transmission
- Permettront d'isoler une section de la conduite



Infrastructures requises

Poste de mesurage

- Situé sur le terrain de Métaux BlackRock
- Permettra de mesurer le volume de gaz naturel livré au client



Principaux impacts



Deux composantes seront plus particulièrement affectées, soit :

- Milieux humides
- Superficies forestières productives

Impacts :

- **Atteinte temporaire des fonctions écologiques** de base sur l'ensemble des milieux humides touchés à l'intérieur de l'emprise permanente et des aires de travail temporaires
- **Perte totale d'environ 0,8 ha de milieux humides** en raison de l'installation des postes de vannes et de livraison

Mesures d'atténuation :

- **Construction en hiver** sur sol gelé pour les milieux humides
- **Protection des 30 premiers centimètres** de sol lors des travaux d'excavation pour faciliter la reprise du couvert végétal

Compensation :

- **Compensation financière** dans les cas où l'impact résiduel s'avère important ou possibilité de réaliser un projet de compensation en collaboration avec le milieu

Impacts :

- Perte de superficies forestières productives limitée à l'**emprise permanente** totalisant **9,2 ha**

Mesures d'atténuation :

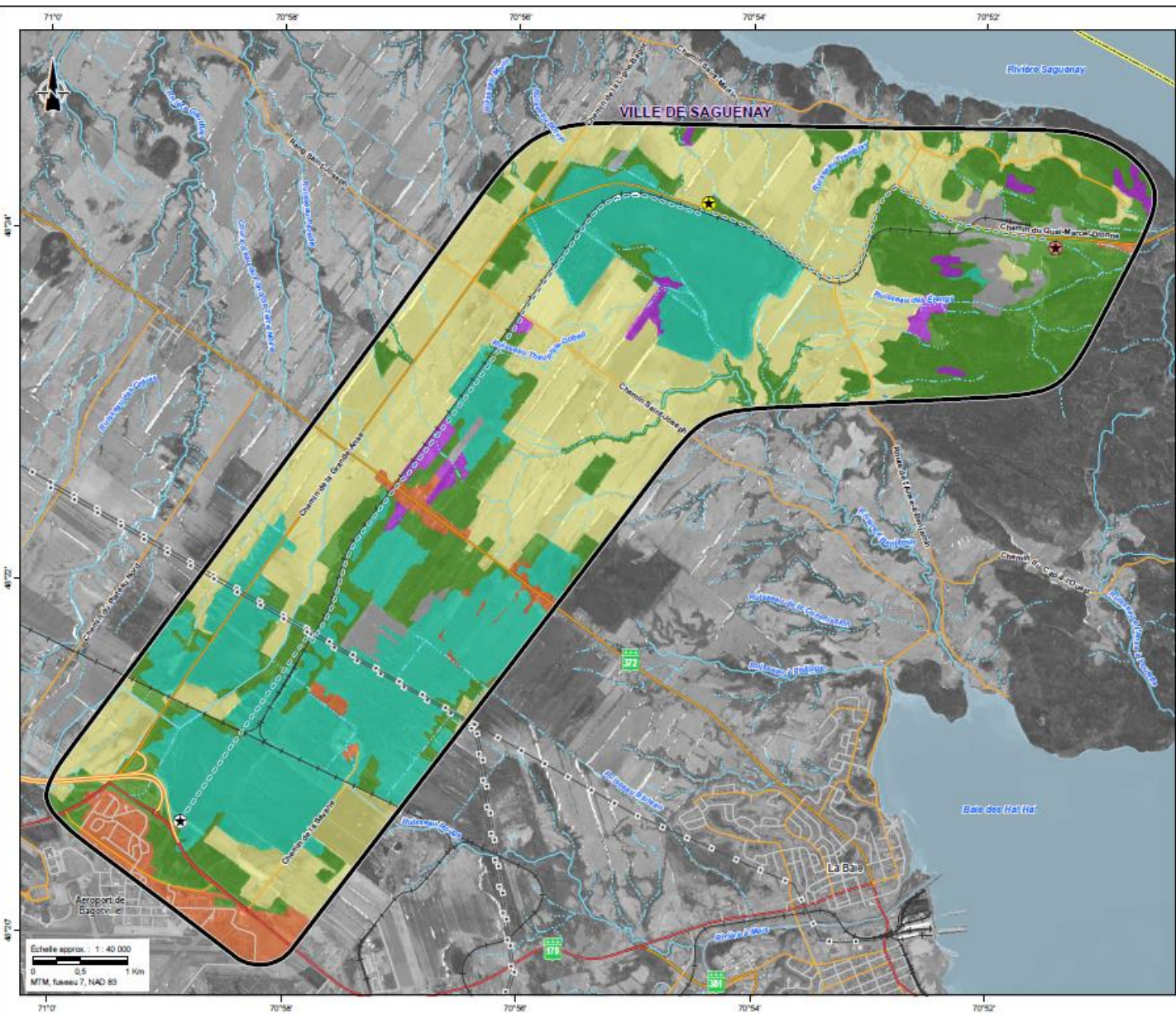
- **Réduction du contrôle de la végétation** indésirable sur l'emprise permanente

Compensation :

- **Compensation financière aux propriétaires** pour les pertes de récoltes actuelles et futures et la perte d'arbres en bordure des superficies

Suivi :

- Suivi sur une **période de 5 ans de la régénération** de la végétation dans les aires de travail



REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Zone d'étude locale (ZEL)
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collective
- Route locale
- Ligne de transport d'énergie
- Voie ferrée
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

COMPOSANTES DU PROJET

- Tracé de la desserte en gaz naturel
- ★ Poste de vannes
- ★ Poste de livraison
- ★ Poste de mesurage

UTILISATION DU SOL

- Forestier
- Milieu humide
- Agricole
- Friche
- Urbain
- Autre

REMERCIEMENTS

- MRC (SCA 20k, découpages administratifs) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (SCA 20k, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015
- MRC (Schéma d'urbanisme, données) 2015

PROJET DE DESSERTE PORT SAGUENAY



Utilisation du sol

Chargé de projet :	Pierre-Yves Michon, Ing. f.
Cartographie :	Francis Couture-Bojanowski
Projet :	32539-500
Date :	2018-12-21



Figure 3.10 R1

C:\Cad_Pressor_1000_8969375003300032539_Port_Saguenay\32539_500\Map\UD\32539_500_cad15_U1_U1L_S0L_20181221.mxd

Autres impacts potentiels

Le projet entraînera généralement **peu ou pas d'impacts** sur :

- la qualité de vie;
- la qualité de l'air;
- les eaux de surface;
- le poisson et son habitat;
- la faune et ses habitats;
- l'utilisation du territoire;
- les infrastructures et les services;
- les emplois et l'économie;
- les conditions socioculturelles;
- les ressources patrimoniales et architecturales;
- l'environnement sonore.

Impacts :

- **Peu de résidences situées** à proximité du tracé et des infrastructures
 - **Peu ou pas d'impact sur la qualité de vie des résidents** de la route 372 et du chemin Saint-Joseph

Mesures d'atténuation :

- Emplacement des installations hors sol choisi afin de **réduire les inconvénients liés au bruit et aux risques d'accident**
- **Travaux de jour et en hiver** pour limiter le bruit durant la construction
- Réalisation d'une **étude de bruit**
- Présence de la conduite souterraine signalée par des panneaux

Impacts :

- **Une seule terre agricole cultivée** traversée par le tracé

Mesures d'atténuation :

- **Protection des infrastructures de drainage, protection du sol arable et décompaction des sols**

Compensation :

- Compensation financière pour **les pertes de récoltes**

Suivi :

- Suivi du rendement des cultures

Impacts :

- **12 cours d'eau mineurs traversés** lors des travaux de construction pouvant affecter les débits, la sédimentation, les rives, la végétation aquatique, l'érosion et le transport de sédiments

Mesures d'atténuation :

- Méthodes de traverses établies en fonction de la **sensibilité des cours d'eau**
- **Stabilisation** des cours d'eau
- **Remise en état de la bande riveraine** par la plantation d'arbustes et d'arbres, lorsqu'appropriée

En période de construction

- Environ 6 300 tonnes attribuables aux équipements et machinerie de chantier, au transport des matériaux, des équipements et des personnes et au déboisement permanent

En période d'exploitation

- Environ **139 tonnes/an**, ce qui équivaut à 35 voitures environ
 - Selon la méthodologie prescrite au protocole Qc.29 du RDOCECA du MELCC et;
 - attribuables au déplacement des employés d'Énergir pour l'inspection et l'entretien de la conduite

- Démarche basée sur les exigences du *Guide – Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* du MELCC
- Permet d'identifier les risques d'accidents, d'évaluer les conséquences et de juger de l'acceptabilité du projet en matière de risques

Résultats de l'analyse des risques technologiques :

- les **probabilités** d'occurrence d'un accident important sont **faibles**
- les risques sont jugés **acceptables selon les critères du Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM)**

Plan de mesures d'urgence



- Plan de mesures d'urgence mis en place pour la période de construction
- La conduite sera **intégrée au plan de mesures d'urgence** rigoureux d'Énergir
 - Centre de contrôle surveille le réseau **24h par jour, 365 jours par année**
 - **Équipe d'intervention d'Énergir basée à Saguenay (Chicoutimi)**
 - **Programme d'entretien préventif** pour assurer l'intégrité et de la qualité du réseau gazier

Le processus d'information et de consultation comprenait les éléments suivants :

- Communication médiatique
- Consultations publiques sur les enjeux du projet par le MELCC du 6 août au 6 septembre 2018
- Consultation auprès des parties prenantes, des collectivités et des autochtones
- Séance portes ouvertes le 26 septembre 2018
- Période d'information publique menée par le BAPE du 9 avril au 9 mai 2019



Processus continu qui a débuté dès la conception du projet et qui se poursuit tout au long de ce dernier.

Bénéfices économiques et environnementaux du gaz naturel

Un allié incontournable pour déplacer les produits pétroliers et le charbon¹

- Un avantage économique considérable pour les industries
- Des avantages environnementaux importants pour le Québec²

energir

À la combustion, réduction jusqu'à...

- **42 %** des gaz à effet de serre en remplacement du charbon
- **32 %²** des gaz à effet de serre en remplacement des produits pétroliers
- **99 %³** des émissions de dioxyde de soufre (SO₂)
- **70 %³** des émissions d'oxydes d'azote (NO_x)
- **90 %³** des particules fines



¹ Que l'électricité ne peut déplacer; ² Source : MERN – Facteurs d'émissions et de conversion; ³ Source : AP 42, Fifth Edition, Volume I, Chapter 1: External Combustion Sources, consulter : « Natural Gas Combustion » et « Fuel Oil Combustion ».

Retombées économiques du projet



- Investissement d'environ **30 M\$**
- Environ **175 emplois soutenus** pendant la période de construction
- Contribution au PIB du Québec de **16,5M\$**
- Addition à la base de taxation de la municipalité
- Accès à une énergie qui contribuera à stimuler l'implantation d'industries et la création d'emplois

Échéancier du projet



Échéancier	Étapes
Été 2018	• Dépôt de l'avis de projet au MELCC (juillet 2018) • Réalisation de l'étude d'impact et processus d'information et de consultation
Automne 2018	• Dépôt du projet à la Régie de l'énergie • Dépôt de l'étude d'impact environnementale préliminaire, incluant l'analyse des risques (octobre 2018)
Hiver 2019	• Décision de la Régie de l'énergie (février 2019) • Avis de recevabilité de l'étude d'impact par le MELCC (mars 2019)
Printemps – Été 2019	• Autorisation CPTAQ (mai 2019) • Processus d'information et de consultation du BAPE
Automne 2019	• Rapport du BAPE
2020	• Travaux de construction • Mise en gaz

Merci !

